

ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVERNEUR.



GEORGE TROIS par la Grace de DIEU, Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, Salut. Vu que l'Assemblée du Parlement Provincial a été prorogée jusqu'au trente unième jour de Décembre courant, néanmoins pour certaines causes et considérations nous avons jugé à propos de proroger icelle à Mardi le huitième jour de Février prochain, desorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paroître dans notre dite Cité de Québec, le dit trente unième jour de Décembre, car nous voulons que vous et chacun de vous soyez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard : et voulant que vous vous assembliez actuellement pour procéder à la dépêche des affaires, nous vous commandons, et par la teneur de ces présentes, vous enjoignons fermement et à chacun de vous, et à tous autres y intéressés, que vous soyez et paroissiez personnellement le dit huitième jour de Février prochain, dans notre Cité de Québec, pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui par la faveur de DIEU, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Commun Conseil de notre dite Province. En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant-Gouverneur de notre Province du Bas Canada, &c. &c. &c. au Château Saint Louis, dans notre Cité de Québec, dans notre dite Province, le vingt neuvième jour de Décembre, dans l'an de notre Seigneur mil huit cent deux, et dans la quarante troisième année de notre Regne.

*R. S. M.*

HERMAN W. RYLAND, C. G. en Ch.

CHAM-